

# ARMOY

Chers administrés,

En ce début d'année, permettez-moi, au nom du conseil municipal et en mon nom personnel de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2012. L'année 2012 sera pour notre pays, une année électorale avec deux grands rendez-vous. Le premier, l'élection présidentielle et le second, les élections législatives qui vont renouveler ainsi nos députés au parlement.

Les dates vous sont précisées dans l'agenda de ce numéro.

Ce début d'année, notre économie est marquée par une crise mondiale et plus particulièrement dans nos pays européens. Des efforts, et du courage seront bien nécessaires pour passer ce cap difficile.

Cette période n'est donc pas très propice à investir dans de grands chantiers pour nos collectivités locales. Il faudra, sans doute, se limiter à l'essentiel...

Les travaux entrepris depuis 3 ans ont été financés entièrement par nos fonds propres ; nous avons réussi à maintenir une fiscalité locale directe inférieure à celle pratiquée par les communes semblables à notre strate financière.

Tout en restant à des taux relativement bas, nous allons entreprendre, durant ce premier semestre, avec le SIVOM Armo-Le Lyaud, l'extension du hangar communal.

Cet investissement est un besoin nécessaire pour nos deux communes. Ce projet est étudié depuis le début de notre mandature.

Avec ce numéro, vous trouverez une brochure supplémentaire qui vous présente l'action municipale depuis le début de notre mandat.

Cette brochure vous permettra ainsi de visualiser le travail accompli. Ce n'est pas une fin, il reste de l'ouvrage.

La procédure du PLU continue. A ce jour, les personnes publiques associées ont rendu leurs avis. Je peux déjà vous informer que tous les avis reçus sont favorables. L'enquête publique va se dérouler durant 1 mois après la nomination par le tribunal administratif du commissaire enquêteur. Vous serez informés des dates précises de ses permanes en mairie.

Je vous souhaite à tous une bonne lecture de ce numéro et je vous réitère ma sympathie pour cette nouvelle année.

Bien à vous

Rabhi Laurent, maire.

- Février 2012 -  
4<sup>ème</sup> Bulletin municipal  
Depuis sa 1<sup>ère</sup> édition il y a 20 ans



- Sommaire -

- Vie municipale	p.2
- Vie locale	p.8
- Vie associative	p.10
- La CCCL	p.12
- Vie pratique	p.14
- Etat Civil / Agenda	p.15



Retrouvez les comptes rendus du Conseil Municipal dans leur intégralité sur : [www.armoy.fr](http://www.armoy.fr)

## Conseil municipal du 03 octobre 2011

### Gens du Voyage : modification de la délibération du 6 juin 2011

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage de 2003, la commune d'Armoy se retrouve dans l'obligation de faire réaliser un terrain familial de 6 places pour une famille en voie de sédentarisation. Il précise que, pour l'instant, la commune n'est pas en règle. Par conséquent, elle entre dans le cadre jurisprudentiel du Conseil d'Etat, portant obligation à l'accueil des groupes de moins de 50 caravanes de Gens du Voyage, pour une durée minimale de 48 h et maximale de 15 jours, renouvelable.

Une participation financière pour toute occupation du domaine communal au titre de la consommation d'eau, d'électricité et de collecte des ordures ménagères durant le séjour avait été fixée par délibération le 06 juin 2011 à un montant de 5 € par caravane double essieux. Or, ce montant s'avère insuffisant. C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose de passer ce montant à 6 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité décide de fixer le montant de la redevance à 6 € par nuitée et par caravane double essieux, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.**

### Personnel communal : Formation continue et cotisation obligatoire de la commune

Monsieur le Maire, expose que le Parlement, dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2011, a adopté un amendement qui abaisse la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) de 1 % à 0,9%.

Cette décision a pour conséquence, d'un côté, de baisser la cotisation de la commune de 10%, mais de l'autre, de générer des dépenses supplémentaires afin de pouvoir maintenir le niveau de formation des agents. C'est pourquoi il propose de soutenir la démarche du CNFPT qui consiste à demander le maintien des 1% de cotisation, plus favorable à la formation équitable des agents de la Fonction Publique Territoriale.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité, décide de se prononcer en faveur du rétablissement du taux plafond de 1%.**

### PLU : signature du contrat d'étude pour évaluation des incidences des orientations du PLU sur le site NATURA 2000

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de la révision du PLU, il s'est avéré nécessaire d'établir une évaluation environnementale concernant les incidences des orientations du projet sur le site NATURA 2000 de la commune d'Armoy, situé sur le Marais de Prat Quemont, dit « Marais du Président ».

Il précise que le montant a déjà été inscrit au budget 2011.

Il convient donc de régulariser la situation et de signer le contrat associé pour un montant de 1925 € HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'étude pour une mission d'évaluation des incidences des orientations du PLU sur un site NATURA 2000.**

### PLU : arrêt du projet

Monsieur le Maire présente le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), le bilan de cette concertation qui sera annexé à la délibération associée et en expose les conclusions :

**A l'issue du diagnostic**, certaines préoccupations majeures ont émergé :

- Difficultés de stationnement au Chef-lieu
- Devenir des propriétés communales
- Prise en compte de la gestion des eaux pluviales
- Evolution du réseau routier communal
- Implantation d'entreprises sur le territoire communal
- Accueil des jeunes ménages
- Préservation des terres agricoles



**Monsieur le Maire rappelle les principaux points du projet** précisant que chaque conseiller a reçu un CD contenant le dossier PLU complet.

A propos des erreurs de cartographies constatées sur la partie « zoom chef lieu » de la carte générale du PLU et concernant les chemins piétons à conserver ou à créer dans la partie Est, **un amendement est adopté à la majorité avec 11 votes POUR** spécifiant que la carte à prendre en considération est celle se trouvant dans le document n°4 des OAP.

Puis, Monsieur le Maire propose de passer au vote pour l'arrêt du projet du PLU.

**Le Conseil Municipal,**

**A LA MAJORITÉ** (8 votes POUR, 5 votes CONTRE et 1 ABSTENTION) **ARRÊTE le projet de PLU.**

En application de l'article L300-2 du code de l'urbanisme, le projet définitif sera tenu mis à disposition du public pour consultation.

### Questions diverses

Monsieur le Maire confirme à Madame Véronique DELL'ORTO, que le réseau d'eau pour la défense incendie du Chef-lieu est aux normes. Une borne a été placée par la commune à chaque extrémité du village. Madame Véronique DELL'ORTO demande s'il serait possible d'aménager un parc pour les enfants comme l'a fait la commune de Le Lyaud. Monsieur le Maire informe que, contrairement à la commune de Le Lyaud, Armoy ne possède pas d'emplacement adapté.

A la demande de Madame Florence FROSSARD Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à ce jour, aucune suite n'a été donnée aux courriers échangés à propos de la modification du trajet des camions des carrières chablaisiennes.

A la demande de Monsieur Patrick VOLLMER, Monsieur le Maire informe que le bassin du Chef-lieu sera à nouveau alimenté lorsque la ressource en eau du SIEM aura retrouvé un niveau acceptable. La pénurie d'eau étant encore d'actualité, le SIEM maintient encore sa politique de restriction.

## Conseil municipal du 16 novembre 2011

### PLU de Marin : révision n°2

Par lettre du 20 octobre 2011, la commune de Marin, nous informait de la révision simplifiée numéro deux de son PLU, concernant le secteur lieudit « Les Chapelles ».

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'émet aucune objection à la révision numéro deux du PLU de Marin.**

### Arrêt de bus Crêt Sainte Marie : sécurisation et demande de subvention

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de l'aménagement de la sécurisation de la traversée piétonne du carrefour entre la Route Départementale n° 26, le Chemin du Pain de Sucre, et la Route de l'Ermitage, dit carrefour du Crêt Sainte-Marie, par la commune de Thonon-les-Bains, la commune d'Armoy a souhaité s'associer à ces travaux afin de matérialiser les arrêts de bus pour le transport scolaire dans les deux sens de circulation.

Il précise que seule la matérialisation de l'arrêt de bus dans le sens descendant (terrassement, marquage au sol et de signalisation verticale) sera à la charge de la commune d'Armoy (environ 5000 €). Il propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre des transports auprès Conseil Général de Haute-Savoie.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide la matérialisation de l'arrêt de bus et autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour ce projet.**

## Conseil municipal du 16 novembre 2011 (suite)

### Projet de rectification du virage de Planaise : avis du Conseil Municipal

Le virage de Planaise est considéré comme étant dangereux à plusieurs niveaux. C'est pourquoi, le Conseil Général de Haute-Savoie souhaite améliorer les conditions de sécurité en rectifiant le tracé en plan, en réduisant la pente du talus amont, en stabilisant les affaissements de la rive aval de la chaussée par un soutènement souple et en créant un véritable accotement. Le projet nécessiterait l'acquisition d'une emprise d'environ 3700 m<sup>2</sup> de terrain pour coût estimé à 495 000 € TTC. Il propose cependant une variante pouvant constituer la première phase du projet de base, qui consisterait à sécuriser le talus amont et à créer un accotement pour un montant estimé à 210 000 € TTC.

Sur proposition de Monsieur le Maire, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**, et bien que favorable à des travaux de sécurisation du virage de Planaise, **décide à l'unanimité** de donner un avis **DEFAVORABLE à l'ensemble du projet du Conseil Général** considérant que les parcelles en amont et en aval du virage sont en espace boisé classé et que les travaux projetés ont un coût excessif. Il propose :

- dans un premier temps, de réaliser la purge et le curage du talus et de l'accotement depuis la route afin d'évacuer la moraine qui s'écoule sur la voie, d'installer un filet de protection ou de réaliser une nouvelle végétalisation du talus en amont afin de renforcer sa stabilité,
- dans un deuxième temps, d'effectuer un bilan de ces travaux afin de déterminer leur efficacité avant d'envisager de plus grandes dépenses.

### Local communal : dénonciation du bail du cabinet de kinésithérapie

Dans le cadre de la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, des travaux de réhabilitation de l'ensemble de l'aile Est du bâtiment communal sis 3565 Chef-lieu vont être réalisés, créant une nouvelle répartition de l'espace, permettant d'accueillir trois professionnels du paramédical.

Le 2 novembre dernier, Monsieur COUPEAU a exprimé le souhait de rester dans les locaux pendant les travaux et a approuvé les nouvelles conditions de location.

Le bail de 6 ans signé le 31/05/2006 entre la municipalité et Monsieur COUPEAU, kinésithérapeute, doit être dénoncé 6 mois avant son terme. **Le Conseil Municipal**, considérant que la création de ce cabinet de kinésithérapie a répondu à une attente réelle des habitants et a apporté un nouveau dynamisme au chef-lieu, **autorise** Monsieur le Maire à dénoncer le bail professionnel signé le 1<sup>er</sup> juin 2006.

**Il décide** d'attribuer le local sis 3565 Chef-lieu, d'une superficie de 53,10 m<sup>2</sup> environ, à Monsieur COUPEAU pour l'exercice de sa profession de kinésithérapeute.

**Il fixe** le montant mensuel du loyer de ce nouveau local à 540 €, révisable tous les ans à date anniversaire selon l'indice du coût de la construction, majoré des charges.

**Il précise** que le bail professionnel sera signé pour une durée de 6 ans, sans assujettissement à la TVA et que, pendant la durée des travaux, Monsieur COUPEAU occupera les anciens locaux aux conditions actuelles. **Le Conseil Municipal autorise** Monsieur le Maire à signer, le nouveau bail.

### Hangar communal : bail à construction

**Par délibération du 12 avril 2010**, le Conseil Municipal a autorisé le SIVOM Armoy – Le Lyaud à construire un nouvel hangar intercommunal sur les parcelles situées route du Bois de la Cour à Armoy.

**Par délibération en date du 11 octobre 2010**, le Conseil Municipal a opté pour un bail à construction d'une durée de 55 ans et l'a autorisé à signer ledit bail.

**Par délibération en date du 5 octobre 2011**, considérant que cette durée s'avérait inadaptée eu égard à l'investissement lourd que cela représentait pour les deux communes et, après discussion avec le SIVOM Armoy-Le Lyaud, le Conseil Municipal a décidé d'opter pour un bail à construction de 99 ans et a confirmé son autorisation à signer ledit bail.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet de bail à construction établi par Maître Yannick GARNIER, notaire à Thonon-les-Bains.

### Taxe d'aménagement : fixation du taux

Monsieur le Maire expose que l'article 28 de la loi de finances rectificative pour 2010 institue la taxe d'aménagement qui vient se substituer aux différentes taxes locales d'urbanisme. Cette taxe sera effective à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012 ; elle est destinée à financer l'ensemble des politiques urbaines et de protection des espaces qui incombent aux communes et a vocation à s'appliquer sur l'ensemble du territoire communal. En ce qui concerne la part communale, celle-ci est établie de plein droit dans les communes dotées d'un PLU sur les constructions, reconstructions, agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme et le taux applicable peut varier entre 1 % et 5 %.

Le code de l'urbanisme prévoit deux types d'exonérations :

- Exonérations de plein droit pour diverses réalisations :
- Exonérations fixées par délibération du Conseil Municipal.

Afin de mettre en place cette nouvelle taxe, la commune doit délibérer avant le 30 novembre 2011 pour une application à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Par la suite, le Conseil Municipal pourra se prononcer chaque année avant le 30 novembre pour une application au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante. A défaut, la dernière délibération prise reste valable pendant 3 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le taux de part communale à 3,5 % et de ne pas procéder, pour le moment, à des exonérations supplémentaires.

Sur proposition de Monsieur le Maire, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, vu le code de l'urbanisme décide **d'instituer le taux de 3,5 % sur l'ensemble du territoire communal et de ne pas procéder à des exonérations supplémentaires.**

### **SIEM Cession de terrain**

Lors de son adhésion au SIEM en 2005, la commune d'Armoy s'était engagée à céder gratuitement au SIEM, son réseau d'eau potable ainsi que les ouvrages et les terrains nécessaires à la production et au stockage de l'eau, conformément aux obligations qui s'imposent à toutes les communes adhérentes. Cette cession, qui concerne les captages de l'Ermitage et de Grande Fontaine, les réservoirs de La Capite, (230 m<sup>2</sup>) et des Couattons (200 m<sup>2</sup>), ainsi que 2 parcelles, situées dans les périmètres de protection du captage des Chavannes, porte sur une surface totale de 8.052 m<sup>2</sup>.

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, **accepte** la cession au SIEM des parcelles ci-dessus énumérées, pour une surface totale de 6672 m<sup>2</sup>, sous réserve que la commune d'Armoy bénéficie expressément d'un droit de retour en cas de non exploitation des parcelles pour la production ou le stockage de l'eau potable au bénéfice de la commune d'Armoy.

**Il précise** que cette condition devra être reprise dans les clauses particulières de l'acte de cession et que tous les frais engendrés par cette opération seront à la charge du SIEM et il **autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte de cession correspondant.

### **Transfert des pouvoirs de police du Maire aux EPCI**

A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2011, certains pouvoirs de police spéciale du Maire sont automatiquement transférés au Président de l'EPCI dont fait partie la commune, sauf arrêté contraire du Maire.

Les pouvoirs de police spéciale concernés sont : la gestion des déchets, la gestion de l'assainissement, la gestion de l'accueil et du stationnement des gens du voyage.

En revanche, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il refuse le transfert des pouvoirs de police spéciale en ce qui concerne les gens du voyage. Il a donc pris un arrêté en ce sens qui a été transmis au Président de la communauté de communes des Collines du Léman.

### **Question diverses :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier reçu de Monsieur le Préfet, saisi par Monsieur HYACINTHE à propos de la légalité de l'amendement insérée dans la délibération d'arrêt du PLU.

Monsieur le Préfet confirme que cet amendement est tout à fait légal.

## *Conseil municipal du 5 décembre 2011*

### **Révision des tarifs communaux pour l'année 2012**

Monsieur le Maire rappelle que ces tarifs sont reconduits à l'identique depuis 2009 et propose à l'assemblée de ne pas appliquer d'augmentation pour l'année 2012.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de maintenir les tarifs 2011 pour l'ensemble des services municipaux.**

### **Forêt communale : renouvellement de la certification PEFC**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'intérêt pour la commune de renouveler son adhésion au système de certification PEFC, auquel elle a adhéré le 21 novembre 2003. En renouvelant son adhésion, la commune affirme le choix d'une gestion durable de sa forêt.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler son adhésion à la politique de gestion durable définie par l'association PEFC Rhône-Alpes de Certification forestière.**

### **DETR : Bâtiment communal du Chef-lieu**

Suite à la délibération en date du 11 avril 2011 une demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) avait été déposée pour 2011 mais rejetée par la préfecture en raison de crédits insuffisants.

## Conseil municipal du 5 décembre 2011 (suite)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune d'Armoiy est à nouveau éligible au titre de la D.E.T.R. pour 2012 et que les équipements d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ainsi que les projets de maintien ou de développement des services à la population en milieu rural sont des opérations prioritaires pour l'octroi de cette subvention. Il précise que le montant des travaux pour ce projet est estimé à 95 750 euros HT et qu'il convient de prévoir 5% de frais supplémentaires. De plus, des subventions ont d'ores et déjà été octroyées à la commune par l'Etat au titre des Crédits Parlementaires (8 000 €) et par le Conseil général (montant subventionnable de 110 000 € HT à hauteur de 50 %).

Le plan de financement sera le suivant :

D.E.T.R. :	22 118 euros
Crédits parlementaires :	8 000 euros
P.A.C.T. : (conseil général) :	50 268,50 euros
Fonds propres pour le solde soit :	20 150,50 euros

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention au titre de la DETR et à signer tous documents s'y rapportant.**

### Questions diverses

**Nuisances sonores au plateau de Lonnaz.** Monsieur Roland HYACINTHE explique à l'assemblée que les personnes habitant au plateau de Lonnaz se plaignent des nuisances sonores engendrées par les bruits de motos cross le week-ends provenant de la carrière d'Allinges et autour du Marais du président.

C'est pourquoi, il demande que la commune envoie une lettre au gestionnaire afin qu'il respecte les précautions d'usage prévues pour ce site, conformément à la délibération du 04 avril 2009, avec une copie aux Maires d'Allinges, du Lyaud et à la gendarmerie.

Monsieur le Maire confirme qu'un courrier sera adressé aux Maires d'Allinges et du Lyaud mais précise qu'il n'a aucun pouvoir de police lui permettant de faire cesser ces nuisances.

## Vœux du Maire

Ce 13 janvier, de nombreux Armoisiens se sont retrouvés à la salle polyvalente pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

Monsieur le maire a présenté les différents travaux et étapes réalisés au cours de l'année 2011 :

- Le carrefour des «Passieux - Les Prés Carrés -» en précisant la part du Conseil Général. Il a remercié M. Frédéric ZORY, Conseiller Général, pour cette réalisation.
- L'installation et l'ouverture de la boucherie.
- L'agrandissement de la bibliothèque, qui, ce soir-là, faisait «porte ouverte».
- La sécurisation et le diagnostic du pont de la plâtrière, nous savons maintenant que nous pouvons aller sur le pont sans crainte.
- Le début des travaux pour l'assainissement à l'Ermitage.
- «L'arrêt projet» du PLU en expliquant les différentes instances qui nous régissent et la procédure avec ses différentes étapes.

Puis il a présenté les différents travaux à venir :

- La construction du hangar intercommunal avec le SIVOM. A cette occasion M. Joseph DEAGE, Maire de Le Lyaud, et Président du SIVOM est intervenu pour souligner la bonne entente entre nos deux communes.
- La restructuration du pôle médical pour nous mettre en conformité avec la loi sur l'accessibilité.

- La modification du carrefour du «Crêt Ste Marie» - en lien avec la commune de Thonon - et l'installation d'un abri bus.
- Mise en place aussi d'un abri bus aux «Passieux -Les Prés Carrés».
- Poursuite des travaux d'assainissements à l'Ermitage.

Monsieur le Maire a remercié tous les acteurs de la vie communale et tous les bénévoles qui permettent de préserver le lien social et la vie ensemble pour le bien de tous.

Monsieur ZORY nous a parlé de l'avenir avec les difficultés de financement qui ne manqueront pas.

Ce sera moins facile pour tous d'élaborer des projets.

Pour terminer, nous nous sommes retrouvés autour du verre de l'amitié où chacun a pu poursuivre la rencontre et l'échange.



## PLU plan local d'urbanisme

Après trois bonnes années de travail avec les services de l'Etat et les personnes publiques associées, l'élaboration de notre nouveau document d'urbanisme est en phase terminale. Au mois d'octobre, le projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été arrêté par le conseil municipal. La réflexion sur ce document d'urbanisme est achevée.

Aujourd'hui l'ensemble du dossier a été transmis aux personnes publiques associées pour quelles puissent émettre un avis sur ce document.

Ce dossier, qui contient le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement, les documents graphiques, et les annexes, est à votre disposition pour consultation à la mairie et sur le site internet de la commune.

Actuellement, les avis des personnes publiques associées sont étudiés avec le cabinet d'urbanisme.

Durant l'année 2012, après la nomination d'un commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Grenoble, l'enquête publique pourra se dérouler.

Vous pourrez alors venir, pendant les permanences du commissaire enquêteur, faire vos remarques particulières.

Notre PLU doit être en conformité avec les documents supra-communaux. Il doit donc intégrer les orientations et les objectifs du SCOT (Schéma de cohérence territoriale du Chablais) ainsi que les objectifs de construction de logements aidés défini par le programme local de l'habitat (PLH). L'élaboration du PLH est du ressort de la communauté de communes des Collines du Léman.

Les dispositions réglementaires des PLU ont largement été réformées dans le cadre de la Loi dite «grenelle 2» de l'environnement. Ces nouvelles réglementations d'urbanisme prennent mieux en compte les exigences environnementales.

La loi «Grenelle 2» a fortement modifié les droits à l'urbanisation des terrains.

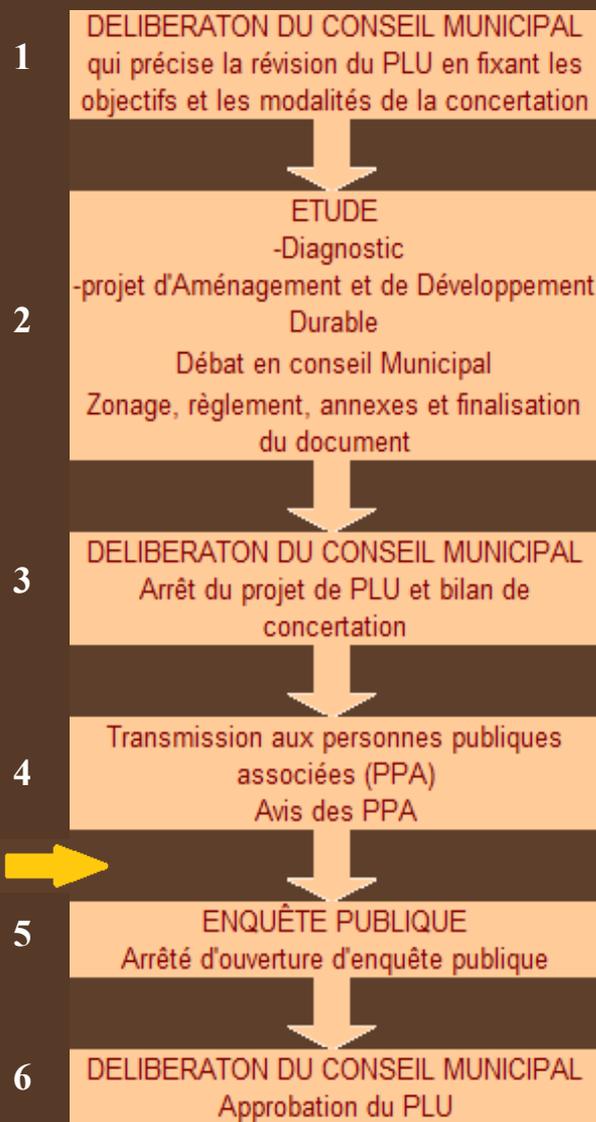
Dans cette thématique nouvelle, nous devons incorporer des objectifs de développement durable :

- lutter contre l'étalement urbain qui entraîne la régression des surfaces agricoles,
- préserver la biodiversité,
- faciliter la mise en œuvre des performances énergétiques des bâtiments,
- concevoir l'urbanisme de façon globale et créer un lien entre densité et niveau de desserte pour les déplacements et faciliter les transports en commun.

C'est un sujet délicat mais qui nous concerne tous. Le PLU n'est pas une distribution de droit à construire, mais une évolution sur le devenir de nos communes, avec, au premier plan, l'intérêt général.

Le PLU n'est pas un document figé. Il deviendra évolutif au fil du temps avec les besoins généraux qui seront présents à ce moment là.

### RAPPEL DES DIFFERENTES PHASES DU P.L.U



#### Légende :

➔ Là où nous en sommes.

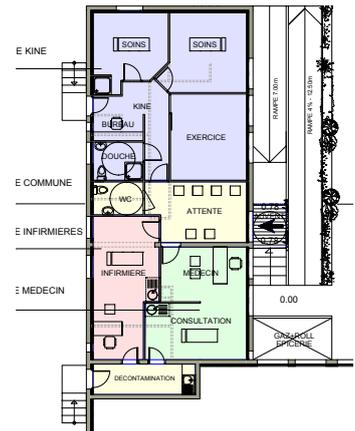
## Pôle médical

Les travaux sont réalisés pour accroître l'accessibilité du bâtiment et pour la mise au norme des locaux existants, tout en redistribuant les surfaces en vue d'un développement des activités paramédicales et médicales.

Le coût total prévisionnel des travaux est de 100 537 euros HT et le financement sera assuré :

Par subventions :

- D.E.T.R. : 22 118 euros
  - Crédits parlementaires: 8 000 euros
  - P.A.C.T. : 50 268 euros
- Sur les fonds propres :
- pour le solde soit : 20151 euros



Le plan de masse est consultable sur un panneau sur la place des commerces

## Hangar Communal

Durant le premier semestre de cette année, le quartier de la mairie va être en chantier.

Par l'intermédiaire du Sivom Armoy-Le Lyaud, nous allons construire en face de la mairie un hangar intercommunal et ceci, après plusieurs années de recherches d'un terrain.



Cette construction recevra les services techniques de nos deux communes.

Pourquoi avoir choisi ce lieu ?

La tendance nationale veut, avec la loi dite « Grenelle 2 » de l'environnement, ajuster les surfaces urbanisables, et, elle oblige les communes à éviter l'étalement urbain des constructions nouvelles dans les espaces naturels.

Ce terrain, par sa configuration et sa situation, permet de recevoir une extension de la construction existante, qui est déjà à la disposition des services techniques du Sivom.

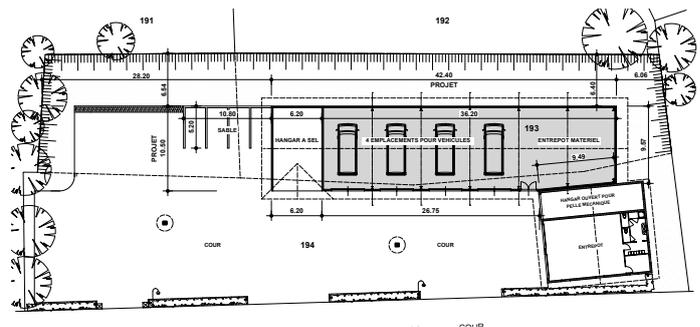
Cette construction permettra de rapatrier l'ensemble du matériel stocké dans différents endroits, et mettre ainsi à l'abri, le matériel, les tracteurs et les véhicules. Les intempéries et la malveillance sur le matériel ne seront ainsi plus de mode.

Les services techniques logeront désormais dans un seul et même endroit.

Le conseil municipal a décidé d'établir un bail à construction avec le SIVOM Armoy- Le Lyaud, afin de mettre à disposition le terrain pour édifier cette construction.

Le coût estimatif de ce bâtiment est d'environ 300'000. euros HT. Ce dossier a déjà été présenté auprès des services de l'état pour bénéficier de subventions. Le montant des subventions attendues serait d'environ 50% du coût du projet.

Nous reviendrons sur ce dossier, au fil de son avancement mais, vous pouvez déjà juger de l'insertion du bâtiment dans son futur site à l'aide de l'illustration ci-dessus.



## Rénovation de la bibliothèque

C'est fait ! ... il y a longtemps que nous en parlions...

Après un mois et demi de travaux, le 4 novembre 2011 la bibliothèque a rouvert ses portes ... elle offre désormais un espace total de 85m<sup>2</sup> ; elle est plus claire, plus gaie, plus pratique avec plus de services gratuits.

Il est désormais possible de consulter Internet, la presse en ligne et de louer CD et DVD.

Venez découvrir son nouveau visage et ses nouveaux services.



## Commémoration du 11 novembre

En ce vendredi 11/11/11 (c'est assez rare pour le souligner), de nombreux Armoisiens, jeunes et moins jeunes, se sont retrouvés devant le parvis de l'église pour commémorer l'armistice qui a mis fin à la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale.



Cette année, c'est le discours du Président de la République qui a été lu par M. Le Maire ; au-delà du conflit le plus meurtrier que le monde ait jamais connu en ce début de XX<sup>ème</sup> siècle, c'est à tous les morts, lors de toutes les guerres (2<sup>ème</sup> guerre mondiale, guerre de décolonisation en Indochine, en Algérie et tous les conflits récents

en Yougoslavie, Afghanistan, ...) que la France a voulu rendre hommage. Vaste débat national s'il en est, qui est loin d'être clos. Des élèves de CM2 du groupe scolaire ont lu quelques poèmes de soldats français et allemands, puis un jeune collégien de Champagne a retracé le parcours émouvant d'un Poilu qui, comme tant de ses camarades mobilisés, appréciait les permissions, moments si brefs et difficiles d'un retour à la vraie vie, bonheur simple mais si éphémère en cette période. Messieurs Vulliez et Frezier ont ensuite déposé une gerbe devant le monument aux Morts, puis la batterie-fanfare du Haut-Chablais nous a emmenés en musique jusqu'à la salle de réunions pour partager le verre de l'amitié. Une matinée de souvenirs pour ne pas oublier ce qui s'est passé, une matinée d'espoir aussi, et de fraternité en ces temps si troublés où la crise financière ébranle bon nombre de pays en Europe et pourrait faire ressurgir des sentiments nationalistes, dangereux pour la paix, qui sont en grande partie à l'origine de la guerre 14-18.

## Repas annuel de nos aînés

Le 20 novembre, c'est dans une ambiance chaleureuse que 78 de nos aînés ont été heureux de se retrouver à l'Echo des Montagnes pour le traditionnel repas annuel....

Retrouvailles... Rires... Echanges... Chants.... Il y avait de l'ambiance!.. Agrémentés par un bon repas de «l'Echo».... Que demander de plus



pour passer un bon moment ensemble...

Et pour n'oublier personne, comme d'habitude, les aînés qui ne pouvaient venir pour cause de santé ont été servis à leur domicile....

Et c'est vers 17 heures que les premiers convives nous ont quittés pour rentrer avant la nuit....

## Père Noël : visite annuelle ...

Cette année, le Père Noël avait donné rendez-vous aux petits enfants sur le parvis de l'église, où une distribution de lampions multicolores permettait à tous d'attendre ce moment magique.



Et puis, «Il» est enfin arrivé, entouré de lutins coiffés de bonnets rouges et agitant des grelots. Et c'est tous ensemble que nous avons effectué à pied la traversée du village, les enfants entourant le Père Noël

et tenant fièrement (ou maladroitement parfois) leurs lampions.

Un arrêt sur la place des commerces pour permettre au Père Noël de récupérer les nombreuses lettres qui lui sont destinées, et puis le petit cortège s'est rendu à la salle des fêtes pour se mettre au chaud.

Là, dans une ambiance festive, les nombreux enfants, parents ou grands-parents, ont pu déguster gâteaux, papillotes, clémentines, chocolats chauds ou vin chaud.

Les petits téméraires sont allés sur les genoux du Père Noël pour lui confier leurs souhaits de cadeaux, mais tous avaient dans les yeux une petite étincelle qui illuminait leur regard.

Puis le Père Noël s'en est allé vers d'autres lieux où d'autres enfants l'attendaient aussi.

Il a promis à tous qu'il ferait son possible pour répondre à leurs désirs si tous promettaient d'être bien sages.

Alors... Merci Père Noël !

## Foyer Rural : Exposition Artisanale la 17ème



Si les fées existent, elles ont dû certainement venir faire un tour dans la salle des fêtes ce week-end des 12 et 13 novembre car cette année, le thème de l'expo était : « CONTES ET LÉGENDES ».

Au milieu d'une forêt, un nouvel agencement du décor, permettait aux visiteurs de déambuler de manière plus fluide pour admirer les créations de tous les artistes amateurs présents. Cette année, 8 nouveaux passionnés étaient venus rejoindre les habitués de cette manifestation. Pas de gnomes ou de lutins maléfiques mais de véritables artisans nous proposaient de découvrir poteries savoyardes, peintures sur bois, sur porcelaine, raccou, peinture sur plâtre, ours Teddy, sacs et porte monnaie en

tissu ou cache pyjamas brodés.

Il y en avait pour tous les goûts et les visiteurs, toujours aussi nombreux, ont pu apprécier la qualité des œuvres proposées.

La convivialité était comme toujours présente au milieu de ce décor grandiose (on se serait cru dans la forêt de Brocéliandre, avec la fée Viviane et l'enchanteur Merlin) et rendez-vous est déjà pris pour l'année prochaine sur un thème cher aux amoureux de la nature.



## APE : Association des parents d'élèves

Lors de notre assemblée générale du 30/09/2011, peu de parents étaient présents mais leurs participations régulières à nos diverses manifestations au cours de l'année ont contribué aux résultats positifs et encourageants de notre bilan moral et financier

Cette année, nous sommes 12 parents membres et pouvons également compter sur l'aide ponctuelle (et précieuse) d'une dizaine de parents supplémentaires. L'équipe enseignante est en partie renouvelée cette année, une bonne collaboration est instaurée avec les nouveaux arrivés et nous pouvons toujours compter sur le soutien de tous les instituteurs, institutrices et des municipalités, ce qui est fort appréciable.

Nous avons cette année encore tout un programme pour récolter des fonds ...

Notre première manifestation, le loto du samedi 26 novembre dernier a bien marché et nous avons même eu le regret de devoir refuser des participants, faute de pouvoir pousser les murs de la salle polyvalente : la salle était pleine ! Merci encore à tous nos donateurs, à tous les participants et à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cet événement. La vente de sapins le 10 décembre s'est amplifiée cette année, en venant chercher les commandes de sapins naturels et de fruits, chacun a pu profiter d'un moment convivial avec une buvette sympa, des marrons chauds et également un petit coin aménagé avec le père Noël où

les enfants ont pu s'adonner à des activités manuelles de décorations pour les sapins ou encore écouter des contes de Noël racontés par une maman Noël ! Une vente à l'emporter en mars, une vente de fleurs couplée d'une 'Foire à Tout' en mai à Armoys et un projet de kermesse le 30/06/2012 pour finir l'année scolaire en beauté !

Nous comptons sur la participation de tous les Armoisiens et Armoisiennes pour que puisse vivre l'APE qui a pour principal but de financer les activités extrascolaires des élèves du groupe scolaire.



## Festival de Théâtre

Les 16, 17, 18, 23, 24 et 25 mars 2012 les troupes de théâtre amateur seront au rendez-vous; comme pour les 10 années précédentes le programme sera très éclectique ; pièces d'auteur, créations originales ; les acteurs vous emmèneront dans un monde où le réel et l'imaginaire se confondent ; émotions, rires, larmes..... laissez vous emporter par leur talent.

Comme toujours le festival veut favoriser les moments d'échanges entre spectateurs, troupes et bénévoles.

Pour le confort de chacun et pour privilégier ces moments conviviaux un espace bar, restauration rapide sera aménagé ( à découvrir : les spécialités de notre chef Daniel Favre Victoire)

Toute l'équipe du festival est prête à vous accueillir .



## Bibliothèque- Informations

L'équipe de la bibliothèque vous invite en 2012 à voyager avec elle, à travers et autour des livres.

Première étape le 27 janvier à 20h à la bibliothèque d'Armoay avec Bruno d'Halluin , navigateur émérite qui, avec son premier roman, Jón l'Islandais (sélection Lettres frontière 2011), nous a emmené en Islande, pays d'origine de son héros, puis nous a fait partager l'effervescence des ports européens et des marins partis à la (re)découverte de nouvelles terres à l'ouest au XVème siècle. Amateurs de romans historiques, d'aventures, ce voyage était à la hauteur de vos désirs.

Deuxième étape réservée aux 12 – 15 ans : leur avis est demandé pour déterminer quel auteur parmi les 6 proposés aura le prix alTerre ado 2012. Il leur suffit de lire 1 ou plusieurs des 6 romans proposés. Cette animation se fait en partenariat avec les CDI des collèges Jean-Jacques Rousseau, Champagne de Thonon les Bains et le collège de Bons-en-Chablais. Les adolescents seront invités à jouer et partager leurs avis avec d'autres adolescents des 2 Savoies et les auteurs à AIX LES BAINS le 31 mars

(transport en car gratuit).

Plusieurs étapes sont prévues dans différentes communes des Collines du Léman pour le festival Fenêtre sur contes 2012 du 2 au 10 mars. N'hésitez pas à demander le programme dans les bibliothèques du réseau des Collines du Léman.

Plusieurs étapes pour les 6- 11 ans, à partir du mois d'avril, le mercredi après 16h30 à la bibliothèque d'Armoay, pour participer à des jeux ou créations autour du livre. Le programme sera affiché en bibliothèque.

Une ultime étape à Armoay, avant juin, où les jeunes et les moins jeunes pourront découvrir un spectacle musical de marionnettes. La date sera communiquée par voie de presse, par mail et affichage.

Tout au long de ce voyage, l'équipe de la bibliothèque est à votre disposition pour donner toutes les informations nécessaires. Celles-ci seront également sur le site de la communauté de communes : [www.cc-collinesduleman.fr](http://www.cc-collinesduleman.fr). Au plaisir de vous rencontrer.

## Gouttes de Vie : Donneurs de sang Armoay Le Lyaud

Pour la dernière collecte de 2011, l'association Gouttes de Vie a enregistré 77 dons, un résultat tout à fait satisfaisant et encourageant. La fondue a été particulièrement appréciée par les donateurs de la soirée.

Le 2 décembre 2011 s'est tenue l'assemblée générale de l'association.

Créée en 1994 et trésorier depuis cette date, Yves CHAVANON a souhaité laisser sa place compte tenu de son éloignement géographique.

C'est Danielle VULLIEZ qui reprend les comptes. Des finances saines et équilibrées, une gestion rigoureuse, quitus a été donné à Yves pour ces longues années d'investissement personnel.

Le nombre de donateurs sur l'année 2011 est le plus élevé depuis 1994.

L'ensemble du comité espère que ce bon chiffre va perdurer pour 2012.

Les dates des collectes de 2012 :

Mercredi 18 avril

Mercredi 18 juillet

Mercredi 24 octobre



## PORTAGE DE REPAS A DOMICILE : UN SERVICE OUVERT A TOUS

### UN REPAS COMPLET A DOMICILE POUR MOINS DE 8 EUROS :

C'est ce que vous propose quotidiennement la Communauté des Communes des Collines du Léman quels que soient votre âge ou vos conditions de ressources. De manière occasionnelle ou régulière, n'hésitez plus à vous simplifier la vie



Le portage de repas à domicile contribue essentiellement au maintien à domicile des personnes âgées. En cas d'accident, il peut néanmoins faciliter le quotidien de chacun d'entre nous. Confectionnés aux hôpitaux du Léman, les repas sont réceptionnés et livrés par le personnel

intercommunal. Variés et complets, ils comprennent une entrée, un plat principal, un laitage ou un fromage, un dessert et du pain. Le plateau comprend également une soupe pour le soir.

A la demande, les menus peuvent répondre à certaines exigences du type « régime sans sel ».

Le service fonctionne du lundi au dimanche (avec livraisons effectuées du lundi au samedi matin) et se caractérise par une grande souplesse. Aucune régularité dans la commande des repas n'est exigée. L'objectif: adapter le service au besoin réel de la population. Si certaines personnes sont livrées tous les jours, d'autres le sont seulement une ou deux fois par semaine. Destiné à satisfaire le plus grand nombre, le service est ouvert à tous. Pouvoir bénéficier du portage à domicile d'un repas chaud et équilibré peut, en effet, constituer une aide précieuse pour une personne provisoirement immobilisée suite à un accident. Et cela quel que soit son âge. Un accueil centralisé des commandes permet d'offrir un service personnalisé.

Un goût modéré pour faire la cuisine, une incapacité physique temporaire ou prolongée, ou par simple commodité, une centaine de repas sont déjà servis par semaine.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS:  
04 50 72 01 04

## CENTRE DE LOISIRS : C'EST OUVERT TOUTE L'ANNEE

L'équipe d'animation de l'Aérospatiale accueille les enfants résidant sur la communauté de communes tous les mercredis et pendant l'ensemble des vacances scolaires. Pour les 12-15 ans, l'Espace Jeunesse est ouvert tous les samedis après-midi.

Situé au coeur d'un parc de 4 ha, le centre de loisirs intercommunal PROPOSE AUX 4-11 ANS DE DECOUVRIR DES LOISIRS EDUCATIFS DE MANIERE COLLECTIVE. Les enfants participent à une multitude d'activités avec un seul mot d'ordre: la découverte. Jeux de plein air, arts du cirque ou arts plastiques, un nouveau thème est exploré chaque mois. Des activités diversifiées complètent ces animations mensuelles et permettent aux enfants de développer leur imagination et leur créativité au fil des saisons (bibliothèques, ateliers cuisine...).

Afin de répondre aux besoins de tous, l'accueil des enfants est échelonné entre 7h15 et 9h. Le soir, les départs s'organisent entre 17h30 et 18h30. Pendant les vacances scolaires, un service de ramassage assure, matin et soir, le transport des enfants entre



leur commune de résidence et le centre de loisirs.

### UN ESPACE JEUNESSE POUR LES 12-15 ans

Encadrés par des animateurs des Collines du Léman, les adolescents peuvent pratiquer des activités de loisirs de manière ponctuelle ou régulière. Lorsque les animations sont terminées, ils peuvent profiter des espaces verts et de salles d'activités. L'équipe d'animation organise chaque mois une soirée thématique.

Des demi-journées d'accueil sont proposées pendant les vacances scolaires.

« Au-delà des nombreuses activités organisées, il s'agit de diriger les adolescents vers des notions de projets et de citoyenneté » explique Gil THOMAS, vice-président de la communauté de communes en charge de l'Action Jeunesse.

L'ensemble des actions jeunesse menées sur les Collines du Léman est mis en oeuvre par la Fédération des Oeuvres Laïques de Haute-Savoie (FOL 74) dans le cadre d'une délégation de service public.

**PLUS D'INFORMATION :**  
**Action Jeunesse des Collines du Léman : 04 50 72 94 36**  
[www.cc-collinesduleman.fr](http://www.cc-collinesduleman.fr)

## TRANSPORTS SCOLAIRES : PENSEZ AUX INSCRIPTIONS !

Les dossiers d'inscriptions pour l'année 2012-2013 seront disponibles sur [www.cc-collinesduleman.fr](http://www.cc-collinesduleman.fr) dès le mois d'avril. Ils pourront aussi être retirés à la communauté de communes aux heures habituelles d'ouverture au public. Tous devront être renvoyés dûment complétés avant le 15 juin.

LES ELEVES BENEFICIANT DEJA DU SERVICE CETTE ANNEE DEVRONT IMPERATIVEMENT FAIRE L'OBJET D'UNE NOUVELLE INSCRIPTION. Par ailleurs, les élèves n'ayant pas encore déterminé leur orientation et ne connaissant pas encore leur lieu de scolarisation à la rentrée prochaine doivent tout de même procéder à une inscription. En cas d'annulation, l'ensemble du dossier d'inscription (le règlement y compris) sera restitué.

### 43 ARRETS REPARTIS SUR 14 LIGNES

Le service Transports Scolaires de la communauté de communes gère au quotidien le transport d'environ

800 collégiens et lycéens. 43 arrêts répartis sur 14 lignes permettent de desservir l'ensemble du territoire et de conduire les enfants vers douze établissements :

- Collèges : de Bons-en-Chablais, Champagne, Jean-Jacques Rousseau, St Joseph et Sacré-Coeur,
- Lycées : Polyvalent de la Versoie, Professionnel du Chablais, Professionnel Rural des 3 Vallées, St Joseph, technique Jeanne d'Arc et Anna de Noailles à Evian.



## SE LOGER, S'INSTALLER, DEMARRER...

### LES COLLINES DU LÉMAN SOUTIENNENT LES 18-30 ANS

Dés le 2 février 2012, la communauté de communes proposera une permanence gratuite aux jeunes âgés de 18 à 30 ans avec un objectif : les accueillir et les soutenir dans leurs démarches liées au logement.

Tous les 1er et 3ème jeudis matin de chaque mois (9h à 12h), une conseillère du Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) sera présente au siège des Collines du Léman, à Perrignier.

Informations sur les droits et devoirs du locataire, constitution d'un budget, obtention d'aides financières, appui technique lors de la prise de logement... lors d'entretiens personnalisés, « L'accès au logement est

une étape importante et souvent difficile pour les jeunes. Il est donc essentiel de proposer des solutions pour leur permettre de s'implanter ou de rester sur le territoire des Collines du Léman » explique Jean-Pierre FILLON, président de la communauté de communes.

L'ouverture de cette permanence s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme Local pour l'Habitat (PLH) approuvé par le conseil communautaire du 12 décembre 2011 et dont l'un des objectifs consiste à apporter une réponse concrète aux besoins spécifiques de logement.

Plus d'informations au 04 50 72 01 04

## NOUVEAU EN 2012

### UNE ECRIVAIN PUBLIC A VOTRE SERVICE

Une nouvelle permanence est désormais proposée gratuitement à tous les habitants des Collines du Léman.

Nathalie MUGNIER, écrivain public à l'association GRAFEM (Thonon), est présente deux fois par mois dans les locaux de la communauté de communes (tous les 2ème et 4ème lundis de chaque mois, de 14h à 17h),

afin d'accueillir et d'accompagner les habitants à :

- écrire des courriers (pour trouver des solutions à un litige, obtenir des renseignements, demander un délai de paiement...),
- remplir des dossiers (pour demander un logement social, une aide au logement, la CMU, la retraite...),
- faire des démarches auprès des administrations, organismes...



Cette aide administrative est aussi proposée à domicile pour les personnes éprouvant des difficultés à se déplacer.

La création de ce nouveau service permet de renforcer la mission d'accueil et d'accompagnement spécialisée du pôle social de la communauté de communes et d'aider les publics rencontrant des

difficultés de tous ordres (administratif, social, financier).

« La création de ce nouveau service confirme l'engagement pris par la communauté de communes à travers son projet social : permettre à tous les habitants d'avoir accès à différents services leur permettant de satisfaire leurs besoins de base » explique Jean-Pierre FILLON, Président des Collines du Léman.

## Divagation des chiens

Conformément à l'arrêté préfectoral N° SV/11/92 du 10 mars 1992, il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et notamment les chiens.

En effet, ces derniers peuvent être à l'origine d'incidents ou d'accidents graves sur le domaine public ou à l'intérieur des propriétés privées mais ils peuvent également causer certains désagréments (éventration des sacs contenant les ordures ménagères par exemple).



Les propriétaires de chiens dangereux doivent faire une déclaration à la mairie de leur domicile.

Les animaux concernés sont classés en deux catégories :

- 1ère : Pit-bull et Boerbull
- 2ème : Staffordshire bull terrier, American staffordshire terrier, Rottweiler, Tosa-inu

## Eclairage public

L'entreprise DEGENEVE à Lullin est chargée de l'entretien de l'éclairage public, elle intervient une fois par mois. Merci d'informer le secrétariat de mairie du dysfonctionnement des lampes situées à proximité de votre habitation.



## Stationnement des véhicules



Pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit de s'arrêter ou de stationner en bordure des voies communales. Conformément au règlement du Plan

Local d'Urbanisme de la Commune, des emplacements doivent être prévus à l'intérieur de chaque propriété.

## Elections : Faire une procuration

La procuration est établie par la personne qui ne pourra pas aller voter.

Il n'y a pas besoin de justification

La procuration peut être valable pour un ou plusieurs scrutins.

Se munir

- D'une pièce d'identité
- Des coordonnées de la personne qui ira voter à votre place

Attention : Cette personne doit être inscrite sur la même liste électorale que vous et ne peut recevoir qu'une seule délégation.

Se rendre dans une gendarmerie  
A Bons en Chablais  
Avenue du Léman 04-50-36-11-02  
A Douvaine  
1 rue Champ de Place 04-50-94-00-20



Ou dans un Tribunal d'Instance  
13 rue de l'Hôtel Dieu à Thonon 04-50-71-20-00

La procuration sera envoyée en recommandé directement en Mairie.

## RECENSEMENT

Population municipale : 1173 ;  
Population comptée à part : 38 ;  
Population totale : 1211

La population comptée à part comprend les personnes

qui ont une résidence principale dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur la commune d'Armoy.

- Etat civil -  
- Agenda -

Bienvenue ...

Le 21 Octobre : JUVET India

Le 09 Novembre : FALETTO Emma

Joyeux anniversaire !!!

Madame MOUTHON Daria née le 07/01/1931

Madame RONNET Charlotte née le 30/01/1926

Madame ROUGE Reine née le 07/10/1921

Monsieur FREZIER Gilbert né le 15/10/1925

Madame LOBSTEIN Micheline née le 06/11/1930

Madame DUBREUIL Renée née le 14/11/1929



Ils nous ont quitté...

Le 31 Octobre 2011 : M. LAVANCHY Jean-Claude, Charles

Le 29 Décembre 2011 : M. LAVANCHY Adrien, Jean

Joyeux  
Anniversaire



Agenda

## Manifestations

### Fevrier:

Le 21 : Carnaval des enfants organisé par le comité des fêtes à la salle des fêtes d'Armo

### Mars

Le 04 : Concours de belote organisé par l'école de musique du Lyaud

Les 16, 17, 18, et 23, 24, 25 :

Festival de théâtre amateur à la salle des fêtes d'Armo

Le 23 : Vente des lasagnes par l'APE au groupe scolaire

Le 31 : Nettoyage de printemps

### Avril

Le 18 : Don du sang à la mairie du Lyaud

Le 22 : Elections présidentielles 1<sup>er</sup> tour

### Mai :

Le 06 : Elections présidentielles 2<sup>ème</sup> tour

Le 08 : Cérémonie de commémoration au monument aux morts

Le 13 : Foire à tout et vente de fleurs par l'APE à la salle des fêtes d'Armo

Les 26 et 28 : Tournoi de Pentecôte par l'AS foot Armo Le Lyaud au stade du Lyaud

### Juin :

Le 10 : Elections législatives 1<sup>er</sup> tour

Le 16 : Représentation théâtre ado foyer Armo Le Lyaud .Salle paroissiale du Lyaud

Le 17 : Elections législatives 2<sup>ème</sup> tour

Le 23 : Fête de fin d'année du foyer rural

Le 30 : Fête de l'école

### Juillet :

Le 01 : Fête au village

Organisé par le Comité des Fêtes à la Salle des fêtes d'Armo

## Coordonnées Mairie

202 route du Bois de la Cour  
Tél. 04-50-73-95-74  
Fax. 04-50-73-98-57  
Mail : [communedarmoy@wanadoo.fr](mailto:communedarmoy@wanadoo.fr)  
Ouverture au public :  
du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30  
Permanences du Maire sur rendez-vous  
site internet : [www.armoy.fr](http://www.armoy.fr)

## Bibliothèque

202 route du Bois de la Cour  
Tél. 04-50-70-57-68  
Fax. 04-50-73-98-57  
Mail : [bibliothequearmoy@wanadoo.fr](mailto:bibliothequearmoy@wanadoo.fr)  
Ouverture : le lundi et le vendredi de 16h30 à 18h30, le mercredi de 14h à 16h30 et le samedi de 9h30 à 11h30

## SIVOM Armoy - Le Lyaud

78 rue Voigères  
74200 Le Lyaud  
Tél. 04-50-73-97-84  
Fax. 04-50-70-56-53  
Mail : [armoy-le-lyaud.sivom@wanadoo.fr](mailto:armoy-le-lyaud.sivom@wanadoo.fr)

## Communauté de Communes des Collines du Léman

Place de la Mairie  
74550 Perrignier  
Tél. 04-50-72-01-04  
Fax. 04-50-72-01-03  
Ouverture : lundi 9h-12h / 14h-18h30, du mardi  
au jeudi 9h-12h / 14h-17h, vendredi 9h-17h sans  
interruption  
Site internet : [www.cc-collinesduleman.fr](http://www.cc-collinesduleman.fr)

### La crèche intercommunale

Site de l'Aérospatiale à Allinges  
04-50-26-42-24

### Le Centre de loisirs intercommunal

Site de l'Aérospatiale à Allinges  
04-50-72-94-36

**Permanences d'inscriptions** : les mardis de 17h à 19h, les mercredis de 14h à 18h, les vendredis de 17h à 19h et les samedis de 10h à 12h

### Le Relais Assistants Maternels des Collines du Léman

Permanences téléphoniques au 04-50-72-01-04 les lundis et jeudis de 14h à 16h, le vendredi de 9h à 11h.

Accueil personnalisé les lundis de 16h à 18h30 et les mardis de 8h30 à 12h (sur rendez-vous uniquement au 04-50-72-01-04).

### La déchetterie intercommunale

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h  
le samedi de 8h30 à 18h30 sans interruption.  
Tél. 04-50-73-98-59

## Groupe scolaire Armoy - Le Lyaud

78 rue Voigères  
74200 Le Lyaud  
Tél. école élémentaire. 04-50-70-54-52  
Tél. école maternelle. 04-50-26-64-94  
Mail : [emlyaud@edres74.ac-grenoble.fr](mailto:emlyaud@edres74.ac-grenoble.fr)  
[eclyaud@edres74.ac-grenoble.fr](mailto:eclyaud@edres74.ac-grenoble.fr)

### Des permanences pour tous

#### **Assistante sociale**

Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardis du mois de 9h à 12h  
Sur rendez-vous uniquement auprès du Pôle  
médico-social Thonon Ouest  
04-50-83-02-36

#### **Médiatrice**

Tous les mardis après-midi à la communauté de  
communes.  
Sur rendez-vous uniquement au 04-50-72-01-04

#### **Puériculture**

> **une permanence conseil** d'une infirmière  
puéricultrice (allaitement, pesées, soins quotidiens,  
développement de l'enfant, accompagnement des  
parents...)

**tous les vendredis de 9h à 12h (sans rendez-  
vous)**

> **des consultations médicales** tous les 4<sup>e</sup>  
vendredis de chaque mois de 9h à 12h, sur rendez-  
vous uniquement au 04-50-83-02-36

#### **Architecte consultant**

le 1<sup>er</sup> jeudi du mois de 9h à 12h  
Sur rendez-vous uniquement au 04-50-72-01-04



Le bulletin est publié par la commune d'Armoy  
Adresse : 202 route du bois de la cour 74200 ARMOY

Directeur de publication : Laurent RABHI  
Comité de rédaction : Patricia DILIN, Véronique DELL' ORTO, Florence FROSSARD,  
Elodie RIMONTEIL, Georges FRANCOIS, Stéphane HANRIOT,  
Jean MAGNIN  
Impression : REPRO LEMAN

